

Taxe d'apprentissage

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, INVESTISSEZ DANS LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage aux instituts de formation de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé du CHU Rouen Normandie ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous avez la libre affectation. Elle est une ressource indispensable pour garantir à nos étudiants / élèves des diplômes de qualité et pour former les professionnels de demain.

La taxe d'apprentissage permet aux instituts de formation de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé de :

- contribuer au développement et à la professionnalisation de nos nombreuses formations,
- soutenir nos projets pédagogiques innovants comme les outils de simulation,
- aménager et équiper nos salles,
- renouveler nos fonds documentaires techniques.

et ainsi permettre à nos équipes pédagogiques de continuer la qualité de l'enseignement dispensé auprès de nos étudiants / élèves.

Comment verser votre taxe d'apprentissage aux instituts de formation de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé du CHU Rouen Normandie ?

La majorité de nos instituts de formation sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories A et B du hors quota.

Les niveaux de formations sont définis par le Ministère de l'Éducation Nationale et entrent les différentes catégories formation :

- Catégorie A : niveaux V et IV (CAP, BEP, BAC pro...),
- Catégorie B : niveaux III et II (BAC+2 à BAC+4).

La liste de nos instituts de formation habilités est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Normandie.

La démarche à suivre pour le versement de votre taxe d'apprentissage

- > est d'indiquer à votre organisme collecteur (OCTA), les sommes que vous versez en précisant le(s) institut(s) de formation que vous souhaitez soutenir.
- > de nous informer de votre intention de versement.

Espace Régional de Formation des Professions de Santé

14, rue du Professeur Stewart - 76042 Rouen cedex 1

Téléphone accueil 02 32 88 85 85

Fabienne.darcet@chu-rouen.fr

Gilbert.tersin@chu-rouen.fr

Thierry.line@chu-rouen.fr

Christine.caltero@chu-rouen.fr

site internet : www.erfps.chu-rouen.fr

ERFPS

ESPACE RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ

TAXE D'APPRENTISSAGE

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE,
INVESTISSEZ DANS LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

- L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé est un centre de formation favorisant le rapprochement pédagogique et culturel entre les étudiants, les soignants, les médecins et les chercheurs.
- **Situé au sein du campus Hospitalo-Universitaire :**
 - CHU Rouen Normandie,
 - Médical Training Center,
 - UFR Santé,
 - Pôle Rouen Innovation Santé,
- **Dédié à :**
 - la formation initiale des professionnels de santé,
 - avec une dynamique de formation continue.
- **Qui offre une diversité des formations :**
 - 13 instituts de formation dans un même bâtiment (13 000 m² sur 5 niveaux),
 - soit près de 1 600 élèves/étudiants (hors actions de formation continue et préparations aux concours d'entrée) se formant soit à leur premier métier, soit en démarche de promotion professionnelle, soit en reconversion ou réinsertion professionnelle.
- **Avec une ouverture sur l'international :**
 - partenariats pédagogiques (Canada, Tunisie, Brésil, Pologne, Vietnam),
 - programme Erasmus+.
- **Qui dispose :**
 - d'un centre de documentation,
 - d'un service de médecine préventive,
 - d'une antenne rouennaise du réseau Ethique.
- L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé combine des espaces dédiés à chaque institut de formation et des espaces partagés afin de favoriser la qualité de la formation, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune.

Taxe d'apprentissage

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, INVESTISSEZ DANS LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

SOINS INFIRMIERS	
Institut de Formation en Soins Infirmiers Durée des études 3 ans	Institut de Formation d'Infirmiers Anesthésistes Durée des études 2 ans
Institut de Formation d'Infirmiers de Bloc Opératoire Durée des études 18 mois	Institut de Formation de Puériculture Durée des études 12 mois
Institut de Formation d'aides-Soignants Durée des études 10 mois	Institut de Formation d'auxiliaires de Puériculture Durée des études 10 mois
SOINS DE RÉÉDUCATION	
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Durée des études 1 an + 4 ans	Institut de Formation en Psychomotricité Durée des études 3 ans
Institut de Formation en Ergothérapie Durée des études 3 ans	
MAÏEUTIQUE	
Département des Etudes de Sage-Femme Durée des études 5 ans	
TRANSPORT SANITAIRE	
Institut de Formation d'Ambulanciers Durée de formation 18 semaines	Institut de Formation d'Auxiliaires Ambulanciers Durée de formation 70 heures
MANAGEMENT ET PÉDAGOGIE	
Institut de Formation des Cadres de Santé Durée des études 10 mois	